

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND
BUDGET 2026 – FAITS SAILLANTS

- Le rôle triennal (2025-2026-2027) a été déposé le 9 octobre 2024 par l'évaluateur de la MRC de Bellechasse. Les valeurs imposables passent de 257 164 600 \$ à 259 305 800 \$ soit une hausse de 2 141 200 \$ en 2026.
- Les valeurs non imposables passent de 54 661 500 \$ à 65 755 700 \$ en 2026.
- Le budget 2026 augmente de 1 069 745 \$ passant de 5 190 301 \$ à 6 260 046 \$.
- Cette augmentation provient de l'ajout du budget de 1 065 428 \$ lié à l'opération du site de la Maison mère. Il est important de noter que l'ensemble des dépenses est entièrement financé à même les revenus qui proviennent du site de la Maison mère.
- Le taux combiné des taxes foncières hausse à **0,87 \$ / 100 \$** pour 2026.
- Le taux pour les immeubles non résidentiels hausse à **1,18 \$** pour 2026.
- Le taux pour les immeubles industriels hausse à **1,26 \$** pour 2026.
- La compensation pour les services de collecte, de transport et d'enfouissement des déchets demeure à 235 \$ pour une résidence permanente (1 bac) et à 117,50 \$ pour une résidence saisonnière. Pour les propriétaires de contenants métalliques, le tarif reste à 235 \$ par unité de bac équivalente (UBE).
- Le tarif pour l'aqueduc et les égouts demeure à 360 \$ par unité de logement desservi pour 2026. Cependant, une nouvelle tarification sera applicable pour les immeubles de 6 logements et plus, ce tarif sera de 260 \$ par unité de logement. Les tarifs pour un commerce, un commerce et une résidence, un hôtel, une industrie et I.P.L. North America ne subiront aucune hausse. Le tarif pour le mètre cube d'eau (1000 litres) passe à 0,70 \$ pour 2026.

- La compensation pour le service opéré par la MRC de Bellechasse pour la gestion des boues des installations septiques reste à 140 \$ pour une résidence permanente et à 70 \$ pour une résidence saisonnière en 2026.
- Les recettes liées aux taxes sur la valeur foncière représentent 38,64 % du budget en 2026. L'an dernier, ce pourcentage était de 45,21 %.
- La tarification de l'aqueduc et les égouts diminue de 6 000 \$ passant de 365 000 \$ à 359 000 \$.
- La tarification des matières résiduelles augmente de 823 \$ passant de 289 872 \$ à 290 695 \$.
- Le budget pour l'enlèvement de la neige passe de 510 019 \$ à 525 853 \$ pour 8,40 % du budget en 2026.
- Les frais de financement diminuent de 313 591 \$ en 2026 passant de 1 156 983 \$ à 843 392 \$. Cette baisse s'explique par la fin de certains règlements d'emprunts de la Municipalité.
- Le remboursement au fonds de roulement sera au montant de 69 407 \$ en 2026.
- Les quotes-parts à la MRC de Bellechasse augmentent de 37 380 \$ en 2026 passant de 561 924 \$ à 599 304 \$. Une très grande partie de cette hausse est liée au service d'urbanisme.
- La valeur moyenne d'une unité d'habitation à Saint-Damien selon le sommaire du rôle d'évaluation est de 210 384 \$ pour 2026. Elle était de 209 595 \$ pour 2025.